



**5.25 - Zonage
Moulon**

Élaboration du PLUI prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUI arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUI approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Légende
Zonage du PLUI

UB	Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
UC	Protection limitée au titre de l'article L151-23 - îlot ou alignement d'arbres
UD	Prévoir à l'implantation des constructions (aménagement d'usage)
UJ	Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
UJH	Espace public classé
UJHb	Protection superficielle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
UJHc	Protection superficielle au titre de l'article L151-23 - patrimoine paysager
UJHd	Périimètre de protection au titre de l'article R151-31-2°
UJHe	Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
A	
AD	
N	
Np	

Autres

- PPR - Zone rouge
- PPR - Zone bleue
- Construction récente ou en cours

Conception: Interpolis / Her / Valéry / ESI / ZWA / C/Chart / R/Robin-Associés/Associés Sources: Orléans DGRF Copernic & Data de l'Etat (relevés) © 2021

